

La visite de pré-reprise

C'est une visite médicale réalisée par le médecin du travail

Q
quoi ?

Elle peut être organisée à la demande du :

- * Salarié
- * Médecin traitant (avec l'accord de son patient)
- * Médecin conseil de l'organisme de sécurité sociale

Q
qui ?

À tout moment pendant un arrêt de travail dès que l'on repère ou craint des difficultés à reprendre son activité professionnelle en raison de son état de santé

Q
quand ?

Préparer la reprise du travail. Favoriser le maintien en emploi, cette visite peut donner lieu à des préconisations pour :

- * Aménager ou adapter un poste de travail
- * Aménager le temps de travail
- * Effectuer une reconversion ou un reclassement professionnel

P
pourquoi ?

C
comment ?

O
où ?

En prenant rendez-vous avec son médecin du travail directement par :

- * mail : sst.grprec@dlg.msa.fr
- * téléphone : **05 53 67 78 73** (Lot-et-Garonne)
05 53 02 68 98 (Dordogne)

M
Maintien
D
Dans
E
l'Emploi

Service Santé au Travail dans l'une des agences de la MSA Dordogne, Lot et Garonne (carte au verso)



Carte des accueils MSA



■ Sites MSA ■ Agences MSA



L'essentiel & plus encore